

**MUNICIPALITÉ**

**PREAVIS N°11/2017
AU CONSEIL COMMUNAL DE MIES**

BUDGET 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A l'heure de l'établissement du présent budget, le Conseil d'Etat a proposé la modification de la loi péréquative en introduisant un plafond à 45 points d'impôt.

En revanche, à l'heure de l'élaboration de notre budget, le décret n'a pas encore été voté par le Grand Conseil appelé à se prononcer cette année encore.

Pour tenir compte de cette incertitude, votre Municipalité, qui a très bon espoir de voir le décret accepté, à toutefois pris la décision prudente d'arbitrer le risque d'un refus à 50 % de ses conséquences éventuelles car elle ne peut pas imaginer que même dans cette hypothèse défavorable le Conseil d'Etat n'élabore pas une autre solution pour alléger la situation impossible dans laquelle les finances de notre Commune seraient alors plongées.

On constate avec sérénité que même avec cette précaution notre budget arrive à l'équilibre.

Nous allons maintenant passer sous revue les différentes rubriques de ce budget :

1) ADMINISTRATION GENERALE

	<u>Budget 2018</u>	<u>Budget 2017</u>	<u>Comptes 2016</u>
Dépenses	2'435'600	1'867'500	1'648'918
Revenus	152'000	155'500	164'642

Globalement la masse salariale du personnel n'a pas été augmentée.

Le poste 140.352.6 est en augmentation, il contient la cotisation au Conseil Régional pour CHF 40'000.- et la provision pour le DISREN d'un point d'impôt selon les statuts, soit CHF 540'000.-.

2) FINANCES

	<u>Budget 2018</u>	<u>Budget 2017</u>	<u>Comptes 2016</u>
Dépenses	6'599'500	296'500	11'026'384
Revenus	47'166'000	23'946'000	31'558'604

Le budget 2018 est basé sur 49 cts d'impôts comme le budget 2017.

Les charges relatives à la péréquation intercommunale, (220.352.0) et le montant des impôts sur le revenu (210.400.1) et la fortune (210.400.2) ont été estimés par les services de l'Etat.

3) DOMAINE ET BATIMENTS

	<u>Budget 2018</u>	<u>Budget 2017</u>	<u>Comptes 2016</u>
Dépenses	1'490'250	1'371'050	1'272'948
Revenus	1'289'000	1'374'000	1'313'042

Nous avons prévu certaines dépenses pour l'entretien des biens communaux.

<u>Compte</u>	<u>Projets</u>	<u>Montant</u>
310.311.4	Achat grill + Couvert	49'000
310.314.6	Elagage, Cabane pêcheurs	25'000
310.318.5	Etude zone lacustre	20'000
351.314.1	Aménagement rampe maison de commune et aménagement nouveaux bureaux	85'000
355.314.4	Entretien toiture et réfection Tennis	12'000
355.314.5	Achat Buts	6'000
361.423.1	Traitement odeurs et entretien sanitaires	30'000

Le revenu des immeubles « Au Sorbier » (360.423.1) a été diminué en raison des baisses de loyers demandées par plusieurs locataires suite à la baisse des taux d'intérêt hypothécaires.

Concernant « La Couronne », le loyer annuel de CHF 78'000.- par année a été ventilé, soit CHF 42'000.- à la Sàrl afin d'amortir les pertes et CHF 36'000.- sur le compte 361.423.1.

4) TRAVAUX

	<u>Budget 2018</u>	<u>Budget 2017</u>	<u>Comptes 2016</u>
Dépenses	1'702'600	1'509'500	1'840'460
Revenus	744'000	734'000	1'305'784

Le poste 410.301.1 fait apparaître l'engagement d'un(e) technicien(ne) à temps partiel (80%) en début d'année, qui aura comme fonction le suivi des dossiers techniques de la Commune.

La rubrique 430.311.5 tient compte de l'achat d'une machine à désherber par vapeur sèche « Auxigreen III » avec remorque pour un montant de CHF 33'578.- hors taxes. Elle est achetée en commun avec la Commune de Tannay. Cette dernière participera aux frais d'achat et d'entretien (430.452.0) selon une convention établie entre les deux Communes.

L'extension du réseau à haut débit Swisscom a été budgétisée dans le compte 430.314.2 pour un montant de CHF 18'000.-.

A cela s'ajoutent les amortissements pour l'aménagement de la RC1B-P et les aménagements à la gare (430.331.1).

La Commune continuera à participer financièrement aux taxes d'épuration (460.352.6) à hauteur de CHF 1,95 par m³ (CHF 1.75/m³ pour la taxe d'épuration et CHF 0.20/m³ pour la taxe d'entretien). L'objectif de cette action est de diminuer les réserves accumulées au bilan (928.000.1 + 928.100.1) qui sont de l'ordre de 3,69 mios de CHF, après la liquidation de l'Entente intercommunale pour la Step Mies-Tannay.

5) INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

	<u>Budget 2018</u>	<u>Budget 2017</u>	<u>Comptes 2016</u>
Dépenses	1'132'500	1'186'500	1'055'160
Revenus	1'000	1'000	467

On rappelle que ces charges, qui sont relativement stables, ne sont pas sous le contrôle direct de la Commune.

6) POLICE

	<u>Budget 2018</u>	<u>Budget 2017</u>	<u>Comptes 2016</u>
Dépenses	1'320'500	229'500	578'363
Revenus	1'000	1'000	920

Ces charges contiennent la Réforme policière (610.351.1) et sont, elles aussi, impactées par l'augmentation massive des revenus.

7) SECURITE SOCIALE

	Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016
Dépenses	34'769'000	575'000	20'760'714
Revenus	24'000	29'000	660'066

La facture sociale a augmenté de CHF 14 Mio par rapport aux comptes 2016, en raison de l'augmentation massive des revenus.

La rubrique 710.352.2 tient compte de la participation à l'AJET qui se chiffre à CHF 324'000.-, cela représente un coût de 162.19 CHF/hab. est en baisse par rapport au budget 2017. Dans cette rubrique sont également comptabilisés les charges d'entretien des locaux pour CHF 21'840.- et notre part de location des UAPE pour CHF 45'500.-. Le revenu des loyers de notre UAPE est enregistré dans la rubrique 358.427.3 pour un montant de CHF 50'000.-.

8) SERVICES INDUSTRIELS

	Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016
Revenus	80'000	80'000	73'808

Le seul poste de cette rubrique comprend l'indemnité communale pour l'usage du sol, versée par la Romande Energie.

CONCLUSION


Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,


Le budget 2018 laisse apparaître un bénéfice de CHF 7'050.-


Sur la base de ces explications, nous vous prions de bien vouloir prendre les décisions suivantes :


- Vu le préavis N° 11/2017 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal décide d'approuver le budget 2018 tel que présenté par la Municipalité.

Le Syndic  P.-A. SCHMIDT

La Municipalité 

La Secrétaire  Y. HERNACH

Le Municipal des Finances  S. MASCALI